



Réf N°: 165 /RH/DAF/2025

04 JUIN 2025

AVIS

RESULTAT FINAL D'AVANCEMENT DE GRADE AU CHOIX POUR L'ACCES AU GRADE DE MEDECIN HORS GRADE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (ANAM);

- Vu la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, promulguée par le Dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 Octobre 2002) telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2-03-402 du 20 Rejeb 1424 (17 Septembre 2003), pris pour l'application des dispositions de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base en ce qui concerne l'ANAM, tel que modifié et complété ;
- Vu les Décrets n°812.18.2 du 24 Mouharram 1440 (4 octobre 2018) et n°2.23.914 du 11 Rabia1er (27 septembre 2023) portants respectivement nomination et renouvellement de la nomination du Docteur Khalid LAHLOU au poste de Directeur de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie;
- Vu le statut particulier de l'ANAM tel que modifié et complété ;
- Vu la liste des agents éligibles à l'avancement au choix, n° 84/RH/DAF/2025 du 25/03/2025, du grade de « Médecin Grade Exceptionnel » au grade de « Médecin Hors Grade », au titre de l'exercice 2025 ;
- Vu le PV de la commission administrative paritaire n° 197/RH/DAF/2025 du 09/04/2025, approuvant l'avancement -au choix- de l'intéressé au grade de Médecin Hors Grade.

IL EST DECIDE LA PROMOTION DE

NOM ET PRÉNOM	NOUVEAU GRADE
Naoufel EL MALHOUF	Médecin Hors Grade

Agence Nationale de l'Assurance Maladie
Le Directeur Général
Dr. Khalid LAHLOU